

# LE BRUIT

## L'ES SEN TIEL



Le bruit est un son qui produit une sensation auditive désagréable, gênante ou dangereuse. Un bruit peut être caractérisé par sa fréquence son niveau sonore, et sa durée. Les sources de bruit dans l'environnement sont multiples et traitées différemment.



## À QUI S'ADRESSER

À la mairie de Villeurbanne  
direction de la Santé publique

Espace santé environnement

[dsp@mairie-villeurbanne.fr](mailto:dsp@mairie-villeurbanne.fr)

BP 65051

69601 Villeurbanne cedex

52, rue Racine

Tél : 04 78 03 67 73

Fax 04 78 03 67 10.

### Police municipale

40, rue Michel Servet

Tél. 04 78 03 68 68.

### Direction de la proximité- gestion du domaine public

52, rue Racine

Tél : 04 78 03 67 89.

### Services de l'Etat

police nationale : 17.

### Préfecture – DDPF - service des installations classées

245, rue Garibaldi

69422 Lyon cedex 03

Tél. 04 72 61 37 00.

### Associations

#### Amély (Association de médiation de Lyon)

[www.amely.org](http://www.amely.org)

Permanence sur rdv le mardi  
matin à l'Espace santé  
environnement au

04 78 03 67 73 et le jeudi

après midi à la Maison de

services publics du Tonkin

(4, rue Henri-Georges Clouzot

04 78 17 20 45).

### Centre d'information et de documentation sur le bruit

(CIDB) [www.bruit.fr](http://www.bruit.fr)

## ? Que faire ?



### BRUIT DE COMPORTEMENT

#### Bruit des personnes, matériel domestique, animaux



- Tenter une médiation (conflit de voisinage du  
quotidien) avec l'association Amély dans un  
premier temps. En cas d'échec, contacter la  
direction de la Santé publique.



- Pour le tapage nocturne (de 22 heures  
à 7 heures) contacter la police nationale.



### BRUIT LIÉ À UNE ACTIVITÉ

#### - Economique (commerce, artisan, loisir...)

Équipement, climatisation, livraison de  
marchandises.

Contactez la direction de la Santé publique  
pour la programmation de mesure de bruit.



#### - Un chantier

Contactez la direction de la Santé publique  
(domaine privé) ou la direction de la proximité  
(domaine public) pour rappel à la législation.



#### - Installation classée pour la protection de l'environnement

Contactez les services de la Préfecture afin de  
diligenter une enquête.



### BRUIT LIÉ À LA CIRCULATION

Contactez les services de police.

vi | | eurbanne